AMBASSADE DU CANADA, WASHINGTON, D.C.

Le 8 mai 1975.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre les représentants de nos deux gouvernements au sujet de la collaboration future entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique en ce qui a trait à la défense de l'Amérique du Nord. Nos gouvernements demeurent convaincus qu'une telle collaboration, menée dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord, est essentielle à leur sécurité mutuelle et compatible avec leurs intérêts nationaux, et qu'elle constitue un élément important de leur contribution à la sécurité générale de la zone de l'OTAN.

En tant que voisins et alliés au sein de l'Amérique du Nord, nos deux gouvernements ont accepté d'assumer des responsabilités spéciales à l'égard de la sécurité de la région Canada-Etats-Unis de l'OTAN et, pour s'acquitter de ces responsabilités, ont conclu un certain nombre d'ententes bilatérales en vue de faciliter les opérations de défense commune. A cet égard, les ententes visant l'unification de la défense aérienne sous la direction du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord ont donné à nos deux gouvernements, depuis 1958, les moyens de diriger efficacement les opérations des forces affectées par ceux-ci à la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Depuis la signature de l'accord créant le NORAD, le caractère des armes stratégiques et la nature du danger qu'elles représentent pour l'Amérique du Nord se sont sensiblement modifiés. Le changement le plus important a été la prolifération et le perfectionnement considérable des missiles stratégiques, ce qui a eu pour effet le renforcement des dispositifs de dissuasion de part et d'autre. En outre, bien que les bombardiers à grand rayon d'action constituent toujours une menace pour l'Amérique du Nord, les missiles représentent le danger principal à l'heure actuelle.

Devant cette évolution de la situation, nos gouvernements ont tous deux intérêt à poursuivre la surveillance et le contrôle de l'espace aérien nord-américain et à empêcher qu'il serve à des fins contraires à la sécurité de l'Amérique du Nord. Comme la surveillance et le contrôle en temps de paix sont appelés à prendre une importance accrue, chacun des gouvernements a décidé de mettre sur pied à cet effet une organisation civile et militaire dont les activités seront parallèles aux opérations de défense aérienne du NORAD.